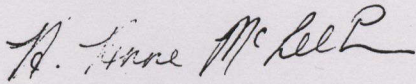


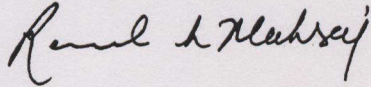
EN FOI DE QUOI les signataires, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent traité.

FAIT en deux exemplaires à *Ottawa*, ce *4^e* jour de *septembre*, mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, en langues française et anglaise, chaque version faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA

Handwritten signature of H. Anne McLellan in cursive ink.

POUR LE GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE
TRINITÉ-ET-TOBAGO

Handwritten signature of Ruel H. Maharaj in cursive ink.